



Divorce et droit à une résidence

Par **stephane**, le **03/03/2010** à **16:07**

Bonjour,
Je veux bien me renseigner sur le cas d'un ami à moi: il est marié depuis 4 ans avec une française, et a obtenu sa carte de résidence de 10 ans depuis 3 ans, malheureusement pour leur couple, la vie commune est devenue insupportable, il n'aime plus sa femme, ils s'entendent plus, en tout cas une vie d'enfer qu'ils mènent...
Il a l'intention d'entamer les démarches de divorce, sa femme des fois elle lui ok pour le divorce des fois non, elle joue avec ses nerfs et le nouveau dans l'histoire c'est qu'en ce moment elle le menace de faire tout pour lui retirer sa carte de résident si jamais il commence les démarches...
La question est : vu que mon ami est décidé de vouloir divorcer, quelles seront les conséquences et les risques pour son cas?
Merci d'avance de votre réponse car cette dernière sera certainement précieuse.

Par **Mariem**, le **03/03/2010** à **22:10**

Bonjour votre ami est de quelle nationalité et on général on peut pas retirée une carte de 10 ans